

Propreté publique : bilan d'une politique trop simpliste ; interpellation introduite par M. G. CLERCKX, Conseiller communal.

La législature touche à sa fin. Il est temps d'en faire le bilan.

Je me concentrerai aujourd'hui sur un domaine qui revient à chaque fois comme une des principales sources de mécontentements des citoyens de St-Josse: la propreté publique.

Malgré les efforts de la commune pour augmenter la fréquence des nettoyages, le nombre de poubelles et de cendriers, l'équipement des services, ce matin, comme 364 autres matins par an, des tonnes de dépôts clandestins «ornent» les rues, des milliers de mégots de cigarettes, de crachats et autres saletés peu ragoûtantes jonchent le sol. Aujourd'hui encore, les services communaux iront courageusement ramasser ces tonnes de déchets.

Cette politique du «tu jettes, je ramasse» a atteint ses limites.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, face aux inciviques maladifs et aux crasseux indécrottables, il n'y a qu'une solution efficace: le «bâton», sous la forme de sanctions administratives!

Par absence de volonté politique (les inciviques et les crasseux votent aussi...), elles sont quasiment inexistantes à St-Josse, quelques centaines par an, alors qu'elles devraient pleuvoir par milliers.

Afin de bien comprendre l'ampleur du problème, pouvez-vous nous donner les chiffres suivants:

- 1) Le nombre global de sanctions administratives par an, depuis 2014;
- 2) Le nombre de sanctions administratives pour jet de mégot de cigarette par an, depuis 2014; les mégots de cigarettes constituent en effet une très grave source de pollution de notre planète, car ils sont très toxiques, non biodégradables et considérés par beaucoup comme un déchet « acceptable » dans nos rues;
- 3) Le nombre de sanctions administratives pour crachat par an, depuis 2014; cracher en rue est une des incivilités les plus dérangeantes, les plus dégoûtantes, surtout en période hivernale (maladies), les plus contraires à notre culture.

Geoffroy Clerckx
Conseiller communal

Interpellation de Madame Dorah ILUNGA concernant «l'utilisation de valves pour la communication communale» au Conseil communal du 25 juin 2018.

Lors de la réunion citoyenne du 12 juin dernier, certains habitants ont émis l'idée d'installer des valves destinées à la communication de la commune devant le centre commercial Pacific ainsi que d'autres endroits de la commune.

A l'ère du tout au numérique, de nombreux concitoyens sont noyés par la masse d'informations qu'ils reçoivent sur les réseaux sociaux et internet et l'idée de revenir à l'essentiel par l'affichage des informations importantes sur des valves disséminées sur le territoire reprend sens.

Je pense qu'à côté du numérique, il conviendrait de maintenir la présence de valves physiques sur tout le territoire afin de permettre aux personnes plus âgées mais également aux nouveaux venus sur la commune de prendre connaissance des dernières informations communales.

- Pouvez-vous me dire quelle est la position du Collège relativement aux valves ?
- Quels sont les mesures prises par la commune pour améliorer la diffusion dans l'espace public des informations communales ?

D'avance je vous remercie

Des dizaines d'autocollants sur le mobilier urbain ; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.

Notre commune a vu fleurir des dizaines d'autocollants dans le cadre de la campagne électorale qui se déroule en Turquie.

Je vous suis attentif au respect de notre Règlement taxe en matière de propreté publique.

Le constat des infraction a-t-il été fait par les services communaux? Combien d'infractions ont été commises ?

Les auteurs de l'infraction, ont-ils été identifiés ?

Heures d'ouverture de la Maison communale – suite ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.

En novembre 2017, je vous avais questionné sur les heures d'ouverture de la maison communale. On peut lire sur le site de la commune que "Les guichets de l'Administration communale de Saint-Josse vous accueillent tous les jours ouvrables de 8h30 à 13h (distribution des tickets dès 8h30). Une permanence à l'attention des personnes qui travaillent ou qui n'ont pas d'autre possibilité, est ouverte le mardi après-midi de 16h à 18h30. Elle concerne les services Population, Casier judiciaire, État civil et Étrangers."

Dans le passé le mardi après-midi la commune était ouverte jusqu'à 19h00, pourriez-vous nous faire savoir pourquoi avoir changé l'horaire ?

Le groupe ECOLO-GROEN avait demandé que l'horaire du mardi soit étendu jusqu'à 19h00.

Le bourgmestre m'avait répondu que « il faudra une concertation avec le personnel et une analyse des besoins. »

Pourriez-vous me faire savoir où en est cette concertation ?

Tentative d'intimidation au travers des poursuites judiciaires ; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.

Je souhaiterais savoir si vous aviez donné suite à votre engagement selon lequel une «plainte sera déposée auprès des services de police compétents » contre moi.
J'en ai été informé dans un courrier du 4 décembre 2017.

De toekomst van de Ateliers reSTICler ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid.

In december 2016 opende de ateliers reSTICler , de eerste kringloopwinkel van de gemeente , in de Liedekerkestraat. Dit project van STIC en de Mission Locale is één van de successen van het wijkcontract As-Leuven. Het project geeft een tweede leven aan onder meer meubels en elektrische apparaten die anders bij het afval zouden belanden. Na herstelling in het atelier worden de goederen voor een zachte prijs weer verkocht. Het is ook een geslaagd sociaal tewerkstellings- en vormingsproject en het sensibiliseert de burgers voor een meer duurzame consumptie en het produceren van minder afval.

Het project lijkt een succes. Is er reeds een tussentijdse evaluatie gebeurd van het project en wordt er reeds gedacht aan het verderzetten van het project na het einde van de wijkcontract? Het zou immers jammer zijn dat na het einde van het wijkcontract As-Leuven er ook een einde komt aan dit broodnodige project ?

Sluit Sint-Joost zich aan bij waarschuwingssysteem BE-Alert ?; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid.

Het alarmeringssysteem BE-Alert is een platform waarmee de overheid burgers per sms kan verwittigen in een noodsituatie. Het werd in juli vorig jaar door de federale overheid voorgesteld. Burgers die zich inschrijven op het alarmsysteem van BE-Alert kunnen via sms of e-mail verwittigd worden in geval van een noodsituatie. Een burgemeester kan het bijvoorbeeld gebruiken om inwoners aan te raden ramen en deuren gesloten te houden tijdens een brand. Het merendeel van alle Belgische – én Brusselse – gemeenten zijn reeds ingeschreven op BE-Alert. Binnen het Brussels Gewest zijn echter Sint-Agatha-Berchem, Ganshoren, Evere, Sint-Gillis, Oudergem en Sint-Joost-ten-Node nog niet aangesloten op het systeem.

Zal Sint-Joost ook gebruik maken van het platform Be-alert. Indien ja, wanneer? indien neen, waarom niet?